



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 01 MARS 2019**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 10-20190301**

**REHABILITATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DES TROIS  
MARES - APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT ET  
DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION AU TITRE DES  
AIDES DE LA REGION ET DU FEDER DANS LE CADRE DU  
SOUS-PROGRAMME ITI**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois de mars à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 février 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

*Nombre de conseillers  
en exercice : 48*

*Présents : 32  
Absents représentés : 07  
Absents : 09*

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Jean-Daniel LEBON, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO, Priscilla PAYET.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

## REPRESENTES-PROCURATION

### **- Commune du Tampon -**

Bernard PAYET (*représenté par François ROUSSEY*), Jessica SELLIER (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Inelda BAUSSILLON (*représentée par Henri-Claude YEBO*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Christian LANDRY (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Blanche-Reine JAVELLE*), Raymonde VIENNE (*représentée par Axel VIENNE*).

## ETAIENT ABSENTS

### **- Commune du Tampon -**

Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, Mimose DIJOUX RIVIERE.  
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Harry-Claude MOREL.  
Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 10-20190301****REHABILITATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DES TROIS MARES - APPROBATION  
DU PROJET D'INVESTISSEMENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION  
AU TITRE DES AIDES DE LA REGION ET DU FEDER DANS LE CADRE  
DU SOUS-PROGRAMME ITI**

Le Président rappelle, que la CASUD est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques.

Le Président informe que la zone d'activités économiques des Trois-Mares a été réalisée par la Commune du Tampon en 1995. Cet espace d'une superficie de 12,3 ha est vieillissant et ne correspond plus aux normes et exigences nécessaires au bon fonctionnement des entreprises tant sur le plan des réseaux numériques (haut débit), de l'accessibilité de la zone aux professionnels, clients et usagers.

Le Président précise que des travaux d'extension de la ZAE sont en cours avec une première tranche dite « Les Palmiers », qui sera livrée au mois de mars 2019 et une seconde tranche dont les travaux débiteront au second semestre 2019. La SEDRE porte ces opérations.

Le Président indique qu'il est important de remettre à niveau la ZAE des Trois-Mares de renforcer son insertion et son identité dans l'ensemble du périmètre en extension.

Le Président rappelle que dans le cadre du programme FEDER Réunion 2014/2020, un nouvel instrument a été mis en place appelé Investissement Territorial Intégré (ITI) permettant de soutenir des projets tels que la réhabilitation de la ZAE des Trois-Mares.

Le 14 avril 2015, la CASUD a délibéré et validé la proposition de la Région Réunion, exerçant la fonction d'autorité de gestion du PO FEDER Réunion 2014/2020, à l'EPCI CASUD d'assumer la mission d'autorité urbaine de l'ITI telle que prévue au PO FEDER Réunion 2014/2020 notamment en sa section 4 « *Approche intégrée de développement territorial* ».

La CASUD, en tant qu'autorité urbaine a signé un contrat territorial avec la Région Réunion, le 25 avril 2016, précisant un programme d'actions sur la période 2015/2017.

Lors du Conseil communautaire du 18 mai 2018, à l'affaire n° 17, le Conseil a adopté le programme d'actions 2018/2020. Dans ce programme d'actions figure la réhabilitation de la ZAE des Trois-Mares ainsi que les montants de financement à contractualiser avec l'autorité de gestion Région pour un montant de subvention prévisionnelle de 3 200 000 € HT.

Le Président informe que durant l'année 2018 des études préliminaires ont été réalisées et ont permis de fixer les grands enjeux de la réhabilitation. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à IN-SITU ingénierie.

Les travaux commenceront vers le mois de septembre 2019.

Les aménagements devront comprendre :

- La réhabilitation de la voirie :
  - . Restructuration des stationnements,
  - . Restructuration de la chaussée,
  - . Aménagement de ralentisseurs,
  - . Mise en œuvre de la signalisation.
- Le renforcement du volet transport en commun :
  - . Réhabilitation et création d'arrêts de bus.
- La réhabilitation des réseaux :
  - . Création d'un réseau d'éclairage public,
  - . Renforcement du réseau d'eaux pluviales.
- La réhabilitation de la qualité paysagère :
  - . Aménagement paysager,
  - . Installation de mobilier urbain.

Le budget prévisionnel de cette opération est évalué comme suit :

Etudes de MOE :	97 000,00 €
CSPS :	5 200,00 €
Travaux :	3 968 576,50 €
Total en € HT	4 070 776,50 €
Total en € TTC :	4 416 792,50 €

Le coût global du projet est ainsi évalué à 4 070 776,50 € HT. Il peut être financé en partie par la Région Réunion et le programme ITI.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait donc le suivant :

	Montant HT
<i>Coût de l'Opération</i>	4 070 776,50 €
<i>Financeurs</i>	
<i>Région Réunion FEDER -ITI 2019</i>	78,6 % 3 200 000,00 €
<i>Communauté d'Agglomération du Sud</i>	21,4 % 870 776,50 €
<i>TVA CASUD</i>	8,5 % 346 016,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 416 792,50 €</b>

La participation de la Région Réunion en fonds propre est de 16 %.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le programme de travaux pour la réhabilitation de la ZAE des Trois-Mares,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, « Réhabilitation de la zone d'activité des Trois-Mares sur la commune du Tampon » pour un montant total de 4 070 776,50 € HT,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à solliciter la subvention d'un montant de 3 200 000 € HT auprès de la Région Réunion au titre du FEDER dans le cadre du sous-programme ITI 2018/2020,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et notamment ceux nécessaires au bon déroulement de ce dossier, en particulier toute demande d'autorisation administrative et réglementaire, ainsi que les marchés de services et travaux y afférent.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

## **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve le programme de travaux pour la réhabilitation de la ZAE des Trois-Mares,**
- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, « Réhabilitation de la zone d'activité des Trois-Mares sur la Commune du Tampon » pour un montant total de 4 070 776,50 € HT,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à solliciter la subvention d'un montant de 3 200 000 € HT auprès de la Région Réunion au titre du FEDER dans le cadre du sous-programme ITI 2018/2020,**

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire et notamment ceux nécessaires au bon déroulement de ce dossier, en particulier toute demande d'autorisation administrative et réglementaire, ainsi que les marchés de services et travaux y afférent,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 39**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,**



**André THIEN AH KOON**

